

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES
DU GIENNOIS**

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 23 mars 2021

Le 23 mars 2021 à 16 h 00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente (rue des artisans) de Nevoy, sur convocation de Monsieur Yves BOSCARDIN, Président, en date du 17 mars 2021.

Elus : 22

Présents : 20

Votants : 20

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes de Berry Loire Puisaye : Mesdames LECHAUVE, NIANG, Messieurs BONGIBAUT, CHAILLOU, GEOFFRENET, GERVAIS.

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais: Madame SOUDAT, Messieurs BOSCARDIN, GRAZZIA, HECKLI, JEAN.

Communauté des communes Giennes : Messieurs BICHON, CHABOREL, CHAUVET, CHAUVETTE, CHENUET, DELAGE, MEYER, NICOLAS, VASSEUR.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Communauté de communes de Berry Loire Puisaye : Monsieur BOUGUET.

Communauté des communes Giennes : Madame LAFAYE.

Monsieur Patrick CHENUET a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-10 - Budget primitif pour l'exercice 2021

Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2021, le Comité syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation en pièce jointe, présente et commente les données financières de ce budget s'établissant comme suit :

- fonctionnement :

. dépenses : 8 436 869 €

. recettes : 8 436 869 €

- investissement :

. dépenses : 189 281 €

. recettes : 189 281 €

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	3 790 400.00 €	013 - Atténuation de charges	- €
012 - Charges de personnel	146 375.00 €	70 - Ventes de produits, prestations de services	383 002.00 €
014 - Atténuation de produits	- €	73 - Impôts et taxes	- €
65 - Autres charges de gestion courante	4 307 036.00 €	74 - Dotations et participations	8 030 617.00 €
66 - Charges financières (intérêts de la dette)	9 448.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	22 900.00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
042 - 6811 - Dotations aux amortissements	183 610.00 €	042 - Opération ordre (amort subvention)	350.00 €
023 - Virement à la section investissement		002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €
Totaux	8 436 869.00 €	Totaux	8 436 869.00 €

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser	- €	Restes à réaliser	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	89 119.00 €	10 - Dotations et fonds divers (FCTVA)	5 671.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	6 050.00 €	13 - Subventions d'investissement	- €
21 - Immobilisations corporelles	93 762.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
040 - Opération ordre (amort subvention)	350.00 €	040 - 28 - Amortissements	183 610.00 €
020 - Dépenses imprévues	- €	001 - Solde d'exécution positif reporté (inv.)	- €
001 - Solde d'exécution négatif reporté	- €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
Totaux	189 281.00 €	Totaux	189 281.00 €

Le Comité Syndical, vu le Code général des collectivités territoriales, vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2021, entendu l'exposé de M. Cédric CHAUVETTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'approuver le budget primitif 2021.

Il est à noter qu'en 2020, l'autofinancement était négatif. Le SMICTOM prélèvera environ 180 000 € sur les résultats afin de limiter l'impact financier auprès des contribuables, cependant ce prélèvement ne pourra se renouveler.

2021-11 - Approbation des participations réclamées aux collectivités adhérentes

Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN

Après avoir rappelé les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire et suite à la détermination des participations relatives au traitement arrêtées par le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire, il est exposé le détail des participations au frais de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui seront réclamées aux collectivités adhérentes du SMICTOM du GIENNOIS, à savoir :

Participation aux frais de collecte des ordures ménagères :

- Coût à l'habitant : 57,44 €

Participation aux frais de traitement des ordures ménagères :

- Coût à l'habitant : 79,90 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a approuvé les participations qui seront réclamées aux collectivités adhérentes du SMICTOM pour l'exercice 2021, et a autorisé le Président à recouvrer les montants demandés auprès des collectivités adhérentes du SMICTOM du GIENNOIS.

2021-12 - Approbation du prix de la redevance spéciale

Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN

Les administrations bénéficient de l'enlèvement de leurs déchets dans le cadre du ramassage traditionnel des ordures ménagères facturés directement par le Syndicat. Par délibération du 26 octobre 2009, il avait été précisé que ce tarif serait révisable par délibération du comité syndical.

Par délibération du 29 janvier 2015, le comité syndical avait voté le tarif de la redevance spéciale à 0.051 € le litre collecté. Puis par délibération du 8 février 2018 le tarif avait été revu à 0.052 € le litre collecté.

Le Président propose de réviser ce tarif à compter du 1^{er} avril 2021, à la somme de 0.054 € le litre collecté.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, a fixé le tarif de la redevance spéciale appliquée aux administrations à la somme de 0.054 € le litre collecté, et a décidé de l'application du tarif susvisé à compter du 1^{er} avril 2021.

Une réévaluation des quantités présentées pour chaque collectivité et administration peut être demandée au SMICTOM à tout moment, la facturation sera revue au trimestre suivant.

AFFAIRES DIVERSES

➤ Collecte des encombrants

La première phase de collecte des encombrants est terminée. A l'exception des communes de Briare et Gien, les habitants doivent s'inscrire. Monsieur le Président rappelle qu'il faut se conformer à la liste des déchets acceptés et que les encombrants doivent être déposés à un endroit accessible aux camions de collecte.

Monsieur GRAZIA souligne que cette année la collecte n'a pas été exécutée sur les dates définies. Monsieur BOSCARDIN indique que cette année, les apports ont été conséquent et que le prestataire a été confronté à des problèmes de personnel. La collecte de certaines communes a donc été plus longue que prévue. Afin de finir dans les temps impartis, le prestataire a engagé des moyens matériels et humains supplémentaires sur la dernière semaine.

Monsieur CHABOREL demande s'il est judicieux de maintenir les dates de collecte des encombrants de la CC Giennoises car le rassemblement des Gens du voyage est programmé au mois de juin, en même temps que la collecte des encombrants. Monsieur BOSCARDIN comprend la situation, mais indique que le prestataire a programmé cette collecte et que toute la communication auprès des habitants et des communes a déjà été effectuée, il semble donc compliqué de reprogrammer un nouveau planning. Une réunion d'activité est prévue avec SEPUR, ce sujet sera évoqué.

➤ Apport en déchetterie des déchets verts

Des usagers ont indiqué au SMICTOM ne pas avoir pu vider leurs apports de déchets verts en déchetterie. Un point sera fait avec le prestataire pour que les usagers puissent effectuer leurs apports sans souci. Il pourrait, peut être mis à l'étude des apports de déchets verts au sol. Cette pratique existe sur d'autres collectivités, les déchets verts sont ensuite repris avec un chargeur pour leur transport vers les plates formes de compostage.

➤ Gestion des bio-déchets

Des contacts sont pris avec des collectivités voisines, pour étudier la collecte des bio-déchets. Par exemple, la communauté de communes Puisaye Forterre collecte les bio-déchets en porte à porte une

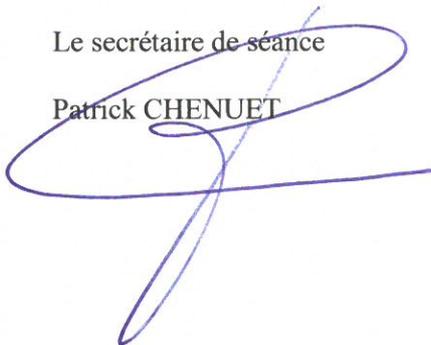
fois par semaine, les ordures ménagères et les emballages recyclables sont collectés tous les 15 jours (C 0.5).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h40.

Fait à Gien, le 24 mars 2021.

Le secrétaire de séance

Patrick CHENUET



Le Président du
SMICTOM du GIENNOIS,
Yves BOSCARDIN

